Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-32_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°32-2026

MAJORATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-22 et R.2123-23,
Vu la délibération n°31-2026 en date du 14 avril 2026 fixant le montant initial des indemnités de fonction des élus,
Considérant que la commune de Plérin est chef-lieu de canton,
Considérant que la majoration est calculée à partir de l'indemnité octroyée initialement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	29	Voix contre	3	Abstention	0		

DECIDE d'appliquer une majoration de 15% à l'indemnité de fonction initiale du maire ainsi qu'à celle des adjoints au maire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Karine GUGUEN

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-32_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°32-2026

MAJORATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF
MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Fonction	Identité	Montant brut mensuel de l'indemnité initiale (en euros)	Majoration (en %)	Majoration (en euros)	Montant brut mensuel de l'indemnité globale (en euros)
Maire	M. Loïc BARBOT	2 548,52 €	15%	382,28 €	2 930,80 €
Adjoints au maire	Mme Karine GUGUEN	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	M. André GUYOT	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	Mme Bénédicte LOOSVELDT	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	M. Jonathan LACAZE-GADONNEIX	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	Mme Magalie CHAPRON	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	M. David GAILLARD	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	Mme Fabienne PARENT	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €
	M. Jérôme KERHARDY	957,75 €	15%	143,66 €	1 101,41 €